

Agir concrètement pour la **relance** du **projet européen**

Directive Bolkestein

→ la délégation vigilante

Relayant les inquiétudes de l'opinion, la délégation a, au cours de la session, tenu à opérer un suivi extrêmement attentif de l'élaboration de la proposition de directive relative aux services, dite « Bolkestein ». Afin que sa voix puisse être entendue dans toutes les enceintes, elle a d'emblée associé à ses réunions les membres français du Parlement européen. C'est conjointement avec eux qu'elle a procédé à Bruxelles à l'audition de Mme Evelyne Gebhardt, rapporteure du texte devant le Parlement de Strasbourg, puis a

entamé un dialogue avec les députés européens des commissions saisies de la proposition. Au terme de ce processus, dans lequel la délégation aura ainsi pris une part active, le Conseil de l'Union européenne a pu parvenir à un accord reprenant la plupart des amendements introduits par le Parlement européen. Simultanément, la délégation s'est particulièrement investie dans le débat fiscal, apportant tout son soutien au Gouvernement dans ses discussions avec l'Union tant pour l'application à la restauration d'un

taux de TVA de 5,5 % que pour la pérennisation de la TVA à taux réduit pour le bâtiment. Ces débats ayant démontré la volonté des députés de revenir à une libre fixation des taux pour les services délivrés localement, la délégation s'est engagée à suivre étroitement l'élaboration de la directive européenne appelée à traduire le principe de subsidiarité en matière fiscale, actuellement en cours de préparation.

Dynamiser le brevet européen

→ en sauvegardant la place du français

Faisant suite à une demande du Premier ministre, la délégation a conduit cette année une importante mission de réflexion sur l'avenir du brevet en Europe et plus particulièrement sur le « protocole de Londres » qui a désormais vocation à régir ce domaine. Dissipant, grâce à une étude minutieuse des dispositions du texte, certaines inquiétudes, la délégation a mis en lumière que le Protocole simplifierait le régime linguistique du brevet européen mais sans nullement remettre en cause la place du français comme langue officielle de l'Office européen des brevets,

ni même réduire la faculté d'exiger une traduction complète des brevets en français en cas de litige. Estimant par ailleurs que l'entrée en vigueur du Protocole permettrait de réduire sensiblement le coût du dépôt du brevet européen, aujourd'hui principal frein à son développement, elle a recommandé sa ratification par la France et a, à cette occasion, émis le souhait que les discussions sur la mise en place du brevet communautaire reprennent rapidement.

Maîtriser l'élargissement

→ renforcer la dimension citoyenne

Chargée de suivre le processus d'adhésion des pays candidats, la délégation a donné un avis favorable à l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union européenne au 1^{er} janvier 2007, tout en soulignant que des progrès sensibles restaient encore à accomplir par ces deux pays, notamment dans les domaines de la justice et de la police. L'Assemblée nationale a, en séance publique, autorisé, le 27 juin 2006, la ratification du traité d'adhésion. La délégation a parallèlement conduit deux importantes réflexions prospectives sur les futures frontières de l'Union, plaidant avec force pour une stratégie renforcée pour l'élargissement et pour la mise au point d'un modèle de relations privilégiées avec son voisinage, au sud et à l'est.

Simultanément, la délégation a poursuivi son action de longue

haleine pour que les citoyens et leurs représentants directs que sont les élus nationaux soient davantage partie prenante au processus de décision communautaire. Dans la lignée des initiatives déjà engagées pour impliquer les députés (envoi de députés *missi dominici* dans les capitales européennes, invitation de députés européens aux réunions de la délégation, tenue d'un débat en séance avant chaque Conseil européen), elle a accentué l'effort d'information des parlementaires en doublant la diffusion de « La Lettre européenne de l'Assemblée nationale » et par l'organisation à Bruxelles de « sessions de sensibilisation » sur le fonctionnement des institutions de l'Union.

LA DÉLÉGATION POUR L'UNION EUROPÉENNE

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT
Pierre Lequiller
(UMP)

VICE-PRÉSIDENTS
Jean-Pierre Abelin (UDF)
René André (UMP)
Élisabeth Guigou (Soc)
Christian Philip (UMP)

SECRÉTAIRES
François Guillaume (UMP)
Jean-Claude Lefort (CR)



ACTIVITÉ DE LA DÉLÉGATION

RÉUNIONS	44	DURÉE : 62 h 40
AUDITIONS	11	MEMBRES DU GOUVERNEMENT
	5	PERSONNALITÉS
RAPPORTS	32	DONT 24 RAPPORTS D'INFORMATION